

La négociation salariale de branche en 1988

par Nicole Lanfranchi *

En 1988, la négociation salariale de branche s'est développée de façon importante au plan national et s'est stabilisée au plan infranational. Les branches ont accordé un ou deux relèvements dans l'année, alors que l'année précédente, elles en octroyaient trois en moyenne. Il est vrai que les prévisions du système d'inflation fixées par les pouvoirs publics début 1988, n'ont pas été révisées au cours du 2^e semestre. L'ensemble des branches ont eu un comportement normé, caractérisé par la réduction de la dispersion des hausses accordées.

d'inflation, semble cette année rechercher un terme d'équilibre, où l'on notera la similitude des résultats entre les deux niveaux géographiques de la négociation.

Disparition de la programmation des hausses d'une année sur l'autre

On observe une corrélation croissante entre l'année de conclusion

La couverture salariale

Des résultats d'ensemble en progression

Les résultats d'ensemble de l'activité conventionnelle salariale de branche pour 1988 témoignent d'une progression de la couverture salariale au niveau national de l'ordre de 20 %. L'évolution du nombre total d'avenants (tableau 1), qui passe de 516 à 564 est presque entièrement imputable au niveau national ; le niveau infranational reste quasiment stable (269 accords en 1988 contre 263 en 1987).

Cet accroissement du taux de signature est le résultat d'une arrivée massive de branches nationales ayant conclu au moins un accord salarial en 1988. En terme de stock, leur nombre passe de 148 à 180. Dans cette variation, on peut toutefois recenser plus de 50 branches qui ont signé un accord salarial en 1988, alors qu'elles n'en avaient pas conclu en 1987. Le nombre de textes nouveaux, signés en 1988, n'intervient que pour une faible part dans ce mouvement. Sur les onze textes nouveaux, huit d'entre eux ont conclu sur les salaires en 1988.

Ce regain d'activité ne bouleverse pas pour autant les mécanismes de la négociation progressivement mis en place.

Le nombre moyen d'avenants par convention (tableau 2), après avoir accusé une hausse remarquable en 1987, expliquée alors par la révision en hausse des objectifs

(*) Nicole Lanfranchi appartient à la Division salaires et conventions salariales au SES.

Tableau 1

NOMBRE TOTAL D'AVENANTS SALARIAUX ET DE TEXTES AYANT EU AU MOINS UN AVENANT SALARIAL (SELON LA DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre d'avenants salariaux	608	554	511	451	516	564
dont :						
- niveau national	230	250	272	233	247	295
- niveau infranational	378	304	239	218	263	269
Nombre de textes (conventions et accords professionnels ayant eu au moins un avenant salarial)	368	346	333	299	314	346
dont :						
- niveau national	130	146	163	145	148	180
- niveau infranational	238	200	170	154	166	166

Tableau 2

NOMBRE D'AVENANTS PAR TEXTES

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Niveau national	1,77	1,71	1,67	1,61	1,66	1,63
Niveau infranational	1,59	1,52	1,41	1,41	1,58	1,62
Ensemble	1,65	1,60	1,53	1,51	1,62	1,63

de l'accord salarial et celle du relèvement des salaires : ainsi l'écart entre le nombre de textes ayant prévu au moins un relèvement salarial et le nombre de textes ayant conclu au moins une fois sur les salaires (tableau 3) s'est considérablement réduit depuis 1983 ; ce résultat confirme que la programmation des hausses d'une année sur l'autre correspondait à la période particulière de sortie du blocage des salaires et ne trouve plus sa place dans le contexte actuel. Les quelques exceptions (19) concernent des branches qui ont signé fin 1987

des accords portant sur le début de l'année suivante.

Stabilité au plan infranational

La stabilité des résultats au niveau infranational (180 textes ont revalorisé au moins une fois leurs minima en 1988, contre 179 en 1987) confirme la tendance amorcée l'année précédente. Le caractère traditionnellement irrégulier de ce niveau de la négociation disparaît essentiellement du fait de l'activité des branches couvrant un effectif inférieur à 10 000 salariés. L'on suit

en effet l'activité des branches de la métallurgie, qui constituent l'essentiel des conventions collectives infranationales de plus de 10 000 salariés. Les résultats demeurent faibles : 52 % d'entre elles ont enregistré un relèvement en 1988, contre 47 % en 1987 et 55 % en 1986.

Le contenu de la négociation

L'attitude des parties

La pratique de la désindexation, réaffirmée pour 1988, implique que les revalorisations salariales s'effectuent indépendamment de la hausse des prix constatés. La fixation par les pouvoirs publics d'un objectif d'inflation sur l'année sert de référence aux branches conventionnelles dans leur détermination du montant des hausses accordées.

En 1987, la révision des objectifs d'inflation en cours d'année laissait craindre quelques dérapages. En effet, les accords signés en début d'année, l'avaient été sur une hypothèse d'inflation de 2,0 % en moyenne. Un grand nombre de branches avaient, à l'automne, corrigé la situation. Toutefois, les branches « phares », (chimie, pétrole, textile) maintenaient une augmentation des minima limitée à 1,5 %.

Pour 1988, le gouvernement mise en début d'année sur un rythme d'inflation de 2,5 % et maintient ce cap au cours du 2^e semestre, alors que l'INSEE, dès le mois de juillet, table sur une hausse des prix de 3,2 % pour l'année.

Le CNPF, comme chaque année, adresse à ses adhérents sa recommandation salariale, qui n'est plus chiffrée depuis 1983. Il retient le principe essentiel d'une évolution des augmentations générales en fonction des critères économiques globaux et de la situation propre à chaque branche ; il n'évoque pas cette fois-ci les risques de dérapages qui l'avaient conduit l'année précédente à préconiser « des augmentations très sensiblement en deçà de celles consenties en 1986 ».

La typologie des relèvements

Trois grands secteurs déterminent unilatéralement leur politique salariale pour l'année. Le pétrole recommande 2,5 % sur les minima, la chimie 2,0 % toujours sur les minima et la métallurgie parisienne re-

Tableau 3
NOMBRE DE TEXTES AYANT PRÉVU AU MOINS UN RELÈVEMENT SALARIAL (SELON LA DATE D'EFFET DE CE RELÈVEMENT) *

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Conventions collectives nationales	164	145	164	154	150	177
Accords professionnels nationaux	7	6	9	10	7	8
Total textes nationaux	171	151	173	164	157	185
Textes infranationaux	262	240	214	161	179	180
Ensemble	433	391	387	325	336	365

* Les décisions unilatérales, quelle que soit leur portée, sont rigoureusement exclues de ce comptage.

tient 1,6 % au 1^{er} janvier sur les taux effectifs garantis.

Le nombre de relèvements par convention collective et leur date d'effet est un bon indicateur des possibilités d'adaptation en cours d'année des branches aux modifications du cadre général dans lequel se situe la négociation salariale.

La répartition des conventions collectives selon le nombre de relèvements accordés dans l'année (tableau 4) ne confirme pas la tendance amorcée en 1987, à savoir une baisse de celles qui ont programmé un ou deux relèvements, au profit de celles qui en ont prévu

trois ou plus. En 1988, le relèvement unique accroît sa représentation (37,5 % contre 32,9 % en 1987 au niveau national). Il devient pratiquement majoritaire au niveau infranational (46,6 % contre 42,3 % en 1987).

La part des effectifs concernés est supérieure à celle des textes concernés (respectivement 42,6 % et 55,0 % en 1988). Elle permet de formuler à nouveau l'hypothèse selon laquelle les grosses branches sont plus à même de définir et d'appliquer une politique d'augmentation des salaires sur l'année et de programmer un seul relèvement.

Tableau 4
RÉPARTITION DES CONVENTIONS COLLECTIVES SELON LE NOMBRE DE RELÈVEMENTS ENREGISTRÉS DANS L'ANNÉE

1988	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés	Effectifs concernés	Textes concernés	Effectifs concernés
1 relèvement	37,5	42,6	46,6	55,0
2 relèvements	35,9	48,0	37,3	27,9
3 relèvements	16,8	5,1	11,5	14,1
4 relèvements	7,1	1,6	2,9	1,1
5 relèvements et plus	2,7	2,4	1,7	1,6
Total	100	100	100	100

1987	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés	Effectifs concernés	Textes concernés	Effectifs concernés
1 relèvement	32,9	50,6	42,3	70,1
2 relèvements	36,8	31,6	41,7	18,5
3 relèvements	21,1	9,0	14,2	2,9
4 relèvements	5,9	7,5	1,2	1,0
5 relèvements et plus	3,3	1,3	0,6	7,5
Total	100	100	100	100

L'examen du calendrier des relèvements (tableau 5) fait apparaître un rééquilibrage dans la répartition des branches selon la date d'effet du relèvement par rapport à 1987. Le 1^{er} et le 4^e trimestre ont connu une part comparable de relèvements (respectivement 28,5 % et 29,5 %) avec les pointes traditionnelles en janvier et octobre. L'année 1987 avait vu son calendrier modifié ; le nombre de relèvements avait diminué en janvier pour s'accroître au cours du quatrième tri-

mestre. Le rapprochement du calendrier et de la fréquence des relèvements avait alors permis de conclure à une position attentiste des branches.

En 1988, malgré les incertitudes statistiques, en particulier on l'a vu, quant à la révision de l'objectif d'inflation, les partenaires sociaux ont défini leur politique salariale sur l'année sans que l'on trouve trace de ces incertitudes dans leurs orientations.

Le montant des relèvements

L'analyse des hausses accordées reflète cette attitude. La répartition des conventions collectives selon le montant total accordé dans l'année (tableau 6) ne fait pas apparaître une grande différence par rapport à 1987 au niveau national : 70 % des hausses sont comprises entre 2 % et 4 %.

Au niveau infranational, on constate à nouveau une tendance marquée à l'alignement sur le niveau centralisé de la négociation. La majorité des hausses (63 %) se retrouvent dans la fourchette de 2 % à 4 %. Les revalorisations importantes, portant sur une période supérieure à l'année deviennent rares, signe d'une régularité croissante et déjà mentionnée, de la négociation décentralisée. Pourtant, c'est au niveau des effectifs que la modification des comportements s'apprécie vraiment : 66 % des salariés ont bénéficié d'une revalorisation comprise entre 2 et 4 %, contre 28 % en 1987.

Tableau 5

RÉPARTITION DES RELÈVEMENTS SELON LE MOIS D'EFFET EN %

Niveau en 1988	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
National	14,9	7,2	6,4	9,1	5,6	6,6	13,6	0,8	4,8	16,6	6,4	8,0	100,0
Infranational	16,9	6,6	5,0	14,4	4,4	8,8	11,6	0,9	3,8	16,6	2,2	8,8	100,0
Ensemble	15,8	6,9	5,8	11,5	5,0	7,6	12,7	0,9	4,3	16,6	4,5	8,4	100,0

Niveau en 1987	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
National	12,5	2,8	8,3	13,0	3,9	4,9	14,0	3,4	4,2	18,5	7,0	7,5	100,0
Infranational	14,1	6,9	6,3	10,7	9,4	7,5	11,3	0,3	4,7	13,4	6,9	8,5	100,0
Ensemble	13,3	4,8	7,2	11,9	6,6	6,2	12,6	1,8	4,5	16,1	6,9	8,1	100,0

Tableau 6

RÉPARTITION DES CONVENTIONS COLLECTIVES SELON LE RYTHME DE HAUSSE ANNUELLE

1988	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés %	Textes concernés %	Effectifs concernés %
- 1 %	0,9	—	3,0	12,9
+ 1 % à 2 %	8,6	11,0	9,0	14,1
+ 2 % à 3 %	35,3	40,3	24,0	23,6
+ 3 % à 4 %	33,4	22,3	39,0	42,4
+ 4 % à 5 %	5,7	1,3	8,0	0,9
+ 5 % à 6 %	10,5	13,2	6,0	0,8
+ 6 % à 7 %	0,9	0,2	8,0	4,5
+ 7 % à 8 %	0,9	1,1	0	0
+ 8 %	3,8	10,6	3,0	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1987	Niveau national		Niveau infranational	
	Textes concernés %	Effectifs concernés %	Textes concernés %	Effectifs concernés %
- 1 %	4,6	1,0	4,0	13,2
+ 1 % à 2 %	11,5	3,6	14,0	21,4
+ 2 % à 3 %	32,2	44,8	21,0	9,5
+ 3 % à 4 %	34,5	22,3	20,0	18,2
+ 4 % à 5 %	11,5	23,8	14,0	1,8
+ 5 % à 6 %	3,5	2,9	8,0	3,9
+ 6 % à 7 %	1,1	1,0	6,0	5,6
+ 7 % à 8 %	—	—	5,0	23,4
+ 8 %	1,1	0,6	8,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Des augmentations peu dispersées

Le calcul de la valeur médiane des hausses (ou norme d'augmentation) et d'un indicateur mesurant la dispersion des hausses autour de cette norme permet de pousser plus loin l'analyse.

Au niveau national, la valeur médiane (tableau 7) est rigoureusement identique au cours des deux dernières années (3 %) avec une dispersion qui ne cesse de décroître depuis 1985.

Au niveau infranational, la norme est à peine inférieure en 1988 (3,3 % contre 3,4 % en 1987). En revanche, la dispersion diminue

Tableau 7

RYTHME DE HAUSSE ANNUEL

	1985	1986	1987	1988
Niveau national :				
q 25	4,5	2,2	2,3	2,5
q 50	5,1	2,8	3,0	3,0
q 75	8,0	3,7	3,6	3,5
* d =	0,70	0,53	0,43	0,33
Niveau infranational :				
q 25	4,7	2,4	2,0	2,6
q 50	6,0	3,3	3,4	3,3
q 75	8,3	5,3	5,3	4,0
d =	0,60	0,87	0,97	0,42

$$d = \frac{q 75 - q 25}{q 50}$$

de moitié en un an, elle passe de 0,97 à 0,42.

Cette extrême concentration autour de la norme d'augmentation traduit la volonté des partenaires sociaux de maintenir le montant des revalorisations dans une fourchette très étroite alors même que le niveau des prix demeure incertain.

Ramenée à un rythme mensuel (1) (tableau 8), la valeur médiane des hausses accordées s'établit à 0,25 au niveau national (et 0,28 au niveau infranational).

En 1987, la norme d'augmentation mensuelle était sensiblement inférieure (respectivement 0,22 et 0,25). L'hypothèse avait été faite que les augmentations annuelles couvraient une période supérieure à l'année. Cette année, l'adéquation entre le rythme mensuel et annuel de hausse est parfait, quel que soit le niveau de la négociation. Rapporté à l'année, le rythme mensuel moyen est strictement égal au rythme annuel de hausse.

**

Début 1988, les estimations étaient d'autant plus aléatoires que l'expérience de 1987 était proche : on avait vu en fin d'année une assez nette révision des hausses réalisées par rapport aux prévisions initiales (3,1 % contre 1,7 % en glissement et 2,0 % en moyenne).

Si la désindexation — c'est-à-dire la détermination des hausses annuelles de salaires sur la base de prévisions et non de réalisations de prix — demeure la règle, le débat sur les salaires s'inscrit aussi dès le début de l'année sur fond d'incertitudes liées à l'échéance de l'élection présidentielle. C'est ainsi que l'infléchissement de la rigueur salariale dans le secteur public survenu à la fin de 1987 et l'absence de lettre de cadrage émanant du gouvernement pour la première fois depuis 1976 pouvaient avoir des répercussions sur l'évolution des salaires dans le secteur privé.

Il est difficile de dire enfin si les très bons résultats d'ensemble des principaux indicateurs économiques pour 1988 qui ont de fait été mesurés globalement relativement

tard (mai-juin 1988) avaient été pressentis de façon suffisamment nette au niveau des entreprises pour être répercutés au niveau des branches et agir sur la négociation salariale au premier semestre.

Quoiqu'il en soit ces bons résultats ont finalement sur l'ensemble de 1988 permis aux partenaires sociaux d'amorcer un retour au partage des gains de productivité réalisés en faveur des salariés.

Alors qu'au plan de branches se poursuit le processus de généralisation de la couverture conventionnelle, ce contexte économique favorable incite à la conclusion d'accords salariaux. Cette inflexion n'est pas automatique ; elle traduit une volonté marquée de réaffirmer le rôle moteur des salaires dans la négociation et un relatif affaiblissement de l'autonomisation de la négociation d'entreprise par rapport à la négociation de branche.

En définitive, l'année 1988 apparaît comme très régulée. Les partenaires sociaux ont correctement anticipé en début d'année les prévisions d'inflation. Les prix n'ont pas provoqué de poussée inflationniste en fin d'année. ■

Tableau 8
RYTHME DE HAUSSE MENSUEL

	1985	1986	1987	1988
Niveau national :				
q 25	0,38	0,21	0,17	0,21
q 50	0,42	0,28	0,22	0,25
q 75	0,52	0,33	0,28	0,29
Niveau infranational :				
q 25	0,39	0,22	0,21	0,24
q 50	0,47	0,28	0,25	0,28
q 75	0,61	0,40	0,33	0,33

(1) Le calcul se fait sur la base de l'ensemble des hausses réalisées en 1988 rapportées au nombre de mois séparant le dernier (ou l'unique) relèvement de 1988 du dernier relèvement immédiatement antérieur au 1.1.1988.